

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 21 février 2018

Présents : M. MARCHAND, M. CAQUELARD, Mme COCHINARD, Mme MAILLET, Mme MARTIN, Mme VOEGELIN, M. GONDRON, M. CHAUVIN, M. BOUDET, M. DELFOUR, Mme CHAMAYOU, M. BRICHE, Mme TREVISSOI, M. BLIGNY, M. IRAÇABAL, M. DEL REY, M. BRAVO LERAMBERT, Mme SERRANO, M. LATOURETTE, Mme SENEPART.

Pouvoirs : Mme DE BOYER pouvoir à Mme MARTIN, Mme MOREAU pouvoir à M. MARCHAND, Mme MASSOT pouvoir à M. BRICHE, Mme PLATROZ pouvoir à M. CAQUELARD.

Absents : M. BREUZET, Mme FLOUQUET, M. BOICHOT, M. COMINELLI, Mme MATON.

I. Désignation du secrétaire de séance

M. BRAVO LERAMBERT, candidat, élu à l'unanimité.

II. Approbation du procès-verbal des deux séances précédentes

Adopté à l'unanimité.

III. Délibération de principe : convention d'occupation précaire du domaine public avec la famille irakienne

Adopté à l'unanimité.

IV. Transfert de compétences au SE60 : travaux d'enfouissement des réseaux

Adopté à l'unanimité.

V. Délibération spécifique autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent

Adopté à l'unanimité.

VI. Prévention routière : demande de subvention pour l'organisation du critérium du jeune conducteur

Adopté à l'unanimité

VII. Création d'une chambre funéraire : avis du Conseil Municipal

Avis favorable à l'unanimité sous réserve.

VIII. Subdélégation de signature au Directeur Général des Services (DGS)

Adopté à l'unanimité.

IX. Vidéo protection : modification du projet, nouvelle demande de subvention

Adopté à l'unanimité.

X. Rétrocession d'une concession

Adopté à l'unanimité.

XI. Modification du tableau des effectifs : création de poste

Adopté à l'unanimité.

XII. Remplacement d'un représentant de la commune à divers organismes

M. BRAVO LERAMBERT et M. DE CHEVIGNY sont désignés à l'unanimité.

XIII. Acquisition de parcelle – proposition d'acquisition à l'amiable d'une parcelle boisée n°BM 37

Adopté à l'unanimité.

XIV. Exercice des compétences déléguées